

## Pause imposée par mon employeur dans ma cabine

Par JCMO, le 29/02/2024 à 19:55

Bonjour,

Je travaille dans le transport routier (la messagerie).

Et j'ai mon employeur qui veut m'imposer une pause d'1h tout les jours dans ma cabine car je fais trop d'heures supplémentaires.

Je ne roule pas 4h30 dans ma journée et je ne travaille pas plus de 9h mais je fais déjà 45min imposé par l'employeur et il veut encore la prolonger a 1h.

A t'il le droit de me l'imposer?

Sachant que souvent les pauses sont prises dans la cabine et pas la possibilité d'aller ailleurs car nous sommes dans des zones industrielles.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par Marck.ESP, le 29/02/2024 à 21:00

Bienvenue

Pour connaître l'amplitude effectuée, il convient généralement d'additionner le temps de travail effectif et les temps de pause ou de repos.

Les 45 mn sont réglementaires, votre employeur peut prévoir une pause supérieure, mais pas inférieure.

Vous devriez prendre contact avec un syndicat représentatif, même l'inspection du travail peut vous renseigner.

Par **JCMO**, le **01/03/2024** à **18:40** 

Bonjour,

J'ai appelé l'inspection du travail.

Elle me confirme que mon employeur peut m'obliger une pause plus longue que la réglementaires, mais comme c'est sur mon lieux de travail (ma cabine de camion) elle doit être rémunérée.

Car je rappelle que je n'ai pas mes 4h30 de conduite et pas plus de 9h de travail. J'ai remonté l'info à mon responsable qui me dit que non, que la grande direction lui dit qu'il peut nous imposer jusqu'à 1h30 de pause sans être indemnisé et sans pouvoir sortir de mon camion.

## Par Marck.ESP, le 01/03/2024 à 18:52

Cela confirme ce que je pensais, donc veillez à ce que ce 1/4 d'heure vous soit rémunéré.

En outre, rien de vous interdit de prendre l'avis d'un syndicat